



SE CONSTITUER UNE RETRAITE EFFICACEMENT

Animation: Mr Georges BILLAND, formateur consultant, ancien banquier

Les régimes de retraite obligatoires, basés sur la répartition entre cotisants et pensionnés, subissent les conséquences d'une évolution démographique défavorable à ces régimes.

D'autre part, les outils permettant la constitution d'un capital en vue de compléter sa retraite sont nombreux et touchent plusieurs domaines tels que l'assurance-vie, l'immobilier, les actions... Effectuer les choix les plus judicieux pour soi, sur le long terme, nécessite une solide information initiale, ouverte et objective

Cette formation, après un point sur les régimes de base, développe les solutions ayant pour but de compléter les pensions de retraite tout en veillant, si besoin, à la protection du conjoint et à la transmission aux héritiers. Elle intègre les projets et évolutions en cours liés au « chantier retraite » du gouvernement.

Objectifs:

- Identifier les différents moyens de se constituer une retraite
- Comprendre les mécanismes de la répartition et savoir comment améliorer ses droits
- Connaître les solutions de retraites par capitalisation, avantages et inconvénients
- Optimiser la fiscalité en période de constitution de capital
- Préparer la diversification de ses sources de revenus à la retraite
- Protéger le conjoint survivant
- Préserver un patrimoine en faveur des enfants ou autres héritiers

Contenu:

- Le point sur les différents régimes de base et complémentaires ; comment améliorer ses droits à la retraite ?
- Les retraites par capitalisation : loi Madelin, PERP et bientôt le PER
- Comment se constituer un patrimoine en vue de compléter sa retraite à partir de l'immobilier, des actions, de l'assurance-vie ... ?
- Les principales règles fiscales, juridiques et successorales appliquées aux placements-retraite
- Quelles évolutions des placements selon différents scénarios économiques ?
- Les solutions les mieux adaptées à la protection du conjoint
- Comment concilier retraite décente et transmission d'un patrimoine aux héritiers ?

Coût: 30 € TTC par personne, repas compris

Lundi 7 décembre 2020 de 9h à 17h à SAINT-BRIEUC (AGA)